

# Communauté de communes PEVÈLE CAREMBAULT SLOW

## EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### DELIBERATION CC\_2021\_207

L'an deux mille vingt-et-un, le 15 novembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à PONT-A-MARCQ sous la présidence de Monsieur Luc FOUTRY, Président, pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 8 novembre 2021, conformément à la loi.

#### OBJET :

#### COMMISSION 2

#### PARC D'ACTIVITE

*Retrait délibération  
CC\_2020\_151, relative  
à la vente du lot 9 à  
Nord Carrelage sur  
INNOVA'PARK  
CYSOING*

#### Présents :

Luc FOUTRY, Président  
Marie CIETERS, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente  
Bernard CHOCRAUX, 2<sup>ème</sup> Vice-Président  
Michel DUPONT, 3<sup>ème</sup> Vice-Président  
Joëlle DUPRIEZ, 5<sup>ème</sup> Vice-Présidente  
Bruno RUSINEK, 6<sup>ème</sup> Vice-Président  
Arnaud HOTTIN, 7<sup>ème</sup> Vice-Président  
Nadège BOURGHELLE-KOS, 9<sup>ème</sup> Vice-Présidente  
Sylvain CLEMENT, 10<sup>ème</sup> Vice-Président  
Bernadette SION, 11<sup>ème</sup> Vice-Présidente  
Jean-Louis DAUCHY, 12<sup>ème</sup> Vice-Président

Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Thierry BRIDAULT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Vincent LAVALLEZ, Patrick LEMAIRE, Frédéric MINET, Odile RIGA, Isabelle LEMOINE, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Vinciane FABER, Paul DHALLEWYN, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Michel PIQUET, Frédéric SZYMCZAK, Valérie NEIRYNCK, Coralie SEILLIER, Michel MAILLARD, Jean-Paul VERHELLEN, Alain DUCHESNE, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

#### Présents à l'ouverture de la séance :

Titulaires présents : 37

Suppléant présent : 0

Procurations : 11

**Nombre de votants : 48**

#### Présents à partir de la délibération

#### CC 2021 202 :

Titulaires présents : 38

Suppléants présents : 0

Procurations : 13

**Nombre de votants : 51**

#### Ont donné pouvoir :

Olivier VERCRUYSSÉ, procuration à Jean-Luc LEFEBVRE  
Pascal FROMONT, procuration à Christian DEVAUX  
Benjamin DUMORTIER, 8<sup>ème</sup> Vice-Président, procuration à Frédéric MINET  
Marion DUBOIS, procuration à Frédéric MINET  
Régis BUE, procuration à Isabelle LEMOINE  
Sylvain PEREZ, procuration à Paul DHALLEWYN  
Ludovic ROHART, procuration à Jean-Louis DAUCHY  
Carine JOURDAIN, procuration à Michel PIQUET  
Gilda GRIVON, procuration à Frédéric SZYMCZAK  
Thierry LAZARO, procuration à Luc FOUTRY  
Didier WIBAUX, procuration à Bruno RUSINEK  
Yves LEFEBVRE, 4<sup>ème</sup> Vice-Président, procuration à Jean-Louis DAUCHY  
Luc MONNET, procuration à Joëlle DUPRIEZ (*à partir de la délibération CC\_2021\_202*)

#### Etaient Absents :

François-Hubert DESCAMPS

**Secrétaire de Séance : Vincent LAVALLEZ**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 15 novembre 2021**

## **COMMISSION 2**

### **PARC D'ACTIVITE**

#### ***Retrait de la délibération CC\_2020\_151, relative à la vente du lot 9 à Nord Carrelage sur INNOVA'PARK CYSOING***

**Le Conseil Communautaire,**

Vu la compétence DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE,

Considérant l'aménagement du parc d'activité INNOVA'PARK à CYSOING,

Considérant les règles régissant le parc d'activité, à savoir, le PLU, le permis d'aménager, le règlement de lotissement et le cahier des charges de cession de terrains.

Vu la délibération CC\_2020\_151 du Conseil communautaire en date du 28 septembre 2020, relative à la vente du lot 9 d'INNOVA'PARK à l'entreprise NORD CARRELAGE.

Considérant qu'un rendez-vous pour la signature de la promesse de vente était prévu chez le notaire en date du 11 mai 2021,

Considérant que la société NORD CARRELAGE a modifié son projet, souhaitant diviser le terrain et revendre le bâtiment et certaines cellules.

Que, de ce fait, la signature de la promesse de vente n'a pu avoir lieu.

Considérant que les modifications envisagées sont contraires au permis d'aménager, au règlement du lotissement et au cahier des charges de cession de terrains.

Considérant les échanges entre les parties.

Vu le courrier du 4 octobre dernier, par lequel le Président de la Communauté de communes a rappelé les règles concernant la vente des terrains des parcs d'activité, et a demandé à NORD CARRELAGE de lui confirmer si son projet d'implantation d'un seul bâtiment pour NORD CARRELAGE était toujours envisageable.

Considérant que ce courrier invitait l'entreprise à une réponse avant le 15 octobre 2021 sur la faisabilité technique et financière de son projet, correspondant à l'implantation d'un seul bâtiment pour NORD CARRELAGE

Qu'à défaut de réponse avant le 15 octobre 2021, la délibération de retrait serait inscrite à l'ordre du jour de ce Conseil communautaire, et le terrain serait remis à la commercialisation.

Considérant l'absence de réponse de cette entreprise.

Qu'il y a lieu d'inscrire la délibération de retrait à l'ordre du jour de ce conseil communautaire.

Où l'exposé de son Président,  
APRES EN AVOIR DELIBERE

**DECIDE (par 51 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 51 VOTANTS)**

- ***De procéder au retrait de la délibération CC\_2020\_151, relative à la vente du lot 9 à NORD CARRELAGE.***

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié  
Le Président  
Luc FOUTIER  
